

COMMUNE DE
LE GAVRE

**DÉCLARATION PRÉALABLE CONSTRUCTION
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	Référence dossier
<p>Demande déposée le 18/02/2026 Dossier complet le 24/03/2026</p>	<p>N° DP 44062 26 B0009</p>
<p>Par : LESAIGE Flavien</p> <p>Demeurant à : 7 Route de Blain 44130 Le Gâvre</p> <p>Représenté par :</p> <p>Pour : la construction d'une clôture de 1.50 m, la création d'une baie vitrée de crée en façade Sud et réalisation d'une terrasse en métal également réalisée en façade Sud avec un garde corps.</p> <p>Sur un terrain sis à : 7 Route de Blain 44130 LE GAVRE</p>	<p>Surfaces de plancher :</p> <p>Destination : habitation</p>

Le Maire,

Vu la déclaration préalable susvisée ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 05/12/1986, révisé les 06/07/2005 et 03/02/2010, modifié les 07/03/2012, 05/06/2013 et 23/02/2022 ;

Considérant :

Que le projet consiste

- en la construction d'une clôture de 1.50 m,
- la création d'une baie vitrée de crée en façade Sud
- la réalisation d'une terrasse en métal également réalisée en façade Sud avec un garde corps. sur le terrain à l'adresse susvisée ;

- Que le terrain d'assiette du projet est situé en zone Ub du Plan Local d'Urbanisme ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : IL N'EST PAS FAIT OPPOSITION à la déclaration

Fait à LE GAVRE,
Le 2 avril 2026

Le Maire,
Nicolas OUDAERT

